RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 591ED198-4F8F-4471-9022-1526E3F40401

GRAPSTOR
Société par actions simplifiée au capital de 25.008,30 euros
Siège social : [redacted]
790 685 358 RCS Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,

Monsieur Alexandre BONETTI, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] et demeurant au [redacted] agissant en sa qualité de président de la Société (le « **Président** »),

A titre liminaire, le Président rappelle que lors des décisions unanimes des associés de la Société (les « **Associés** ») en date du 22 mai 2025 (les « **Décisions des Associés** »), les Associés ont décidé de procéder à trois augmentations de capital en rémunération d'apports en nature et ont ainsi conféré tous pouvoirs au Président avec faculté de délégation pour notamment :

- […]
- […]
- […]
- constater, sous réserve de la réalisation définitive des augmentations de capital visées aux paragraphes ci-dessus, l'adoption des statuts modifiés de la Société.

En conséquence, le Président a pris, ce jour, les décisions suivantes :

1. *Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 1.327,90 euros par émission de 13.279 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […] ;*
2. *Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 869 euros par émission de 8.690 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […] ;*
3. *Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 126,40 euros par émission de 1.264 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […] ;*
4. *Modification corrélative des articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) des statuts de la Société ; et*
5. *Pouvoir pour formalités.*

* *
*

PREMIÈRE DÉCISION
Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 1.327,90 euros par émission de 13.279 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […]

Le Président, après avoir constaté la réalisation définitive des conditions suspensives prévues dans le Traité d'Apport […] et prenant acte de la deuxième décision des Décisions des Associés en date de ce jour, constate, par conséquent, la réalisation définitive de […] et la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 1.327,90 euros par émission de 13.279 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, augmentée d'une prime d'apport de 131,71 euros par actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées du fait de […] et intégralement attribuées à […]

Les actions ordinaires nouvelles émises en rémunération de […] seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et cette inscription sera reportée sur le compte individuel d'actionnaire de […].

Docusign Envelope ID: 591ED198-4F8F-4471-9022-1526E3F40401

DEUXIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 869 euros par émission de 8.690 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […]

Le Président, après avoir constaté la réalisation définitive des conditions suspensives prévues dans le Traité d'Apport […] et prenant acte (i) de la quatrième décision des Décisions des Associés en date de ce jour et (ii) de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la première décision ci-dessus, constate, par conséquent, la réalisation définitive de […] et la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 869 euros par émission de 8.690 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, augmentée d'une prime d'apport de 131,71 euros par actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées du fait de […] et intégralement attribuées à […].

Les actions ordinaires nouvelles émises en rémunération de […] seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et cette inscription sera reportée sur le compte individuel d'actionnaire de […].

TROISIÈME DÉCISION

Constatation de la réalisation de […] et de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 126,40 euros par émission de 1.264 actions ordinaires nouvelles en rémunération de […]

Le Président, après avoir constaté la réalisation définitive des conditions suspensives prévues dans le Traité d'Apport […] et prenant acte (i) de la sixième décision des Décisions des Associés en date de ce jour et (ii) de la réalisation des augmentations de capital conformément aux première et deuxième décisions ci-dessus, constate, par conséquent, la réalisation définitive de […] et la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 126,40 euros par émission de 1.264 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, augmentée d'une prime d'apport de 131,71 euros par actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées du fait de […] et intégralement attribuées à […].

Les actions ordinaires nouvelles émises en rémunération de […] seront inscrites sur le registre des mouvements de titres de la Société et cette inscription sera reportée sur le compte individuel d'actionnaire de […].

QUATRIÈME DÉCISION

Modification corrélative de l'article 6 (Apports) et 7 (Capital social) des statuts de la Société

Le Président, en conséquence des décisions qui précèdent et conformément aux pouvoirs qui lui ont été donné aux termes des Décisions des Associés,

décide de modifier l'article 6 (*Apports*) des statuts de la Société et d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 6, étant précisé que le reste de cet article des statuts de la Société demeure inchangé :

« *ARTICLE 6 – APPORTS*

[…]

Aux termes de décisions en date du 22 mai 2025, les Associés ont :

(i) approuvé l'apport d'actions émises par la société ACTUSITE GROUP (491 158 697 RCS Paris) au profit de la Société. Afin de rémunérer cet apport, le capital social a été consécutivement augmenté d'un montant nominal de 1.327,90 euros par émission de 13.279 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune ;

(ii) approuvé l'apport d'actions émises par la société ACTUSITE GROUP (491 158 697 RCS Paris) au profit de la Société. Afin de rémunérer cet apport, le capital social a été consécutivement augmenté d'un montant nominal de 869 euros par émission de 8.690 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune ;

(iii) approuvé l'apport d'actions émises par la société ACTUSITE GROUP (491 158 697 RCS Paris) au profit de la Société. Afin de rémunérer cet apport, le capital social a été consécutivement augmenté d'un montant nominal de 126,40 euros par émission de 1.264 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Docusign Envelope ID: 591ED198-4F8F-4471-9022-1526E3F40401

Par décisions du président en date du 22 mai 2025, il a été constaté la réalisation définitive des augmentations de capital pour un montant total de 2.323,30 euros par l'émission de 23.233 actions ordinaires nouvelles, portant le capital à 27.331,60 euros. »

décide de modifier l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit :

« *ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL*

7.1 Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept mille trois cent trente et un euros et soixante centimes (27.331,60 €).

7.2 Il est divisé en deux cent soixante-treize mille trois cent seize (273.316) actions de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et entièrement libérées. »

CINQUIÈME DECISION
Pouvoirs pour formalités

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, pour effectuer les formalités de publicité prévues par la loi.

* *
*

Le présent procès-verbal est signé par le Président par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign (https://docusign.fr/), ainsi que le reconnait et l'accepte le Président.

[redacted]

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Alexandre Bonetti